

**REUNION DU BUREAU**  
**DU 5 DECEMBRE 2024 A 17H45**  
**A PERPIGNAN**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 5 DECEMBRE 2024**

Le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 5 décembre 2024 à 17h45 au siège du SYM Pyrénées Méditerranée, à PERPIGNAN, sous la Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD.

<b>PRESENTS : MMES et MM</b>	<b>ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ CAMPS Philippe</li><li>▪ CAYROL Dominique</li><li>▪ GAY Catherine</li><li>▪ IFSSAH Charles</li><li>▪ MONIER Christiane</li><li>▪ RAYNAL Gérard</li><li>▪ RAYNAUD Robert</li><li>▪ SOL Frédéric</li><li>▪ VALETTE Marguerite</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ BAYONA Jacques à Frédéric SOL</li><li>▪ GOT Patrick à Robert RAYNAUD</li><li>▪ HUET Stéphane à Charles IFSSAH</li><li>▪ MOULIN Alexandre à Catherine GAY</li></ul>

Après enregistrement des pouvoirs et des élus effectivement présents, M. le Président a déclaré ouverte la séance, le quorum de 10 ayant été atteint (13 Elus présents ou représentés).

Mme Dominique CAYROL a été élue secrétaire de séance.

La séance se poursuit ensuite avec les différents points à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 15 octobre 2024
- 2) Modification du tableau des effectifs – Exercice 2024
- 3) Informations et Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 15 OCTOBRE 2024**

**Délibération n° B.08/2024**

M. Le Président,

**PROPOSE** de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 15 octobre 2024.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Bureau syndical,

**ADOpte** le Procès-Verbal du Bureau syndical du 15 octobre 2024.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EXERCICE 2024**

**Délibération n° B.09/2024**

M. Le Président,

**INFORME** les Membres du Bureau syndical qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le Président précise qu'une erreur s'est glissée dans la note de Synthèse concernant le type de contrat pour l'Adjoint Technique TNC 25/35ème contractuel : art. L332-13 et non art. L332-14.

**PROPOSE** 2 ouvertures de poste :

- 1 poste de Technicien Principal de 1ère classe Contractuel (art. L332-8), dans la perspective du recrutement d'un responsable de la restauration collective,
- 1 poste d'Adjoint Technique TNC 25/35ème contractuel (art. L332-13) pour le service de portage de repas

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20250128-B\_01\_2025-DE  
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Le Bureau syndical,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessous :

Cat.	Grades ou Emplois	Temps de travail	Emplois créés au 02/07/2024	Emplois créés au 05/12/2024	dont contractuels autorisés Articles L332-8	Emplois pourvus au 05/12/2024	dont contractuels autorisés Articles L332-8
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>							
A	DGS 40 000 à 80 000 habitants	TC	1			1	
	<b>TOTAL 1</b>		1			1	
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>							
<b>Filière administrative</b>							
A	Attaché Hors Classe	TC	1			0	
B	Rédacteur principal 2ème classe	TC	1			1	
B	Rédacteur Territorial	TC	2			1	
C	Adjoint Administratif Principal 1ere classe	TC	1			0	
C	Adjoint Administratif Principal 2ème class	TC	2			2	
C	Adjoint Administratif	TC	2			1	
	<b>TOTAL 2</b>		9			5	

<b>Filière technique</b>							
A	Ingénieur	TC	1			0	
B	Technicien Principal 1ère classe	TC	1	1	1	1	
B	Technicien	TC	1			0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ere classe	TC	1			1	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 1ere classe	TNC	1			0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TC	2			0	
C	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	TNC	2			1	
C	Adjoint Technique Territorial	TC	3			2	
C	Adjoint Technique territorial	TNC	2			1	
	<b>TOTAL 3</b>		14	1	1	6	
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>							
<b>Filière technique</b>							
C	Adjoint Technique Territorial Contractuel	TC	1			0	
C	Contractuel remplacement agent sur emplois permanents Art. L332-13	TNC	1	1		2	
	<b>TOTAL 4</b>		2			2	
	<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>		26	1		14	

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20250128-B\_01\_2025-DE  
Date de réception préfecture : 30/01/2025

## INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président pour information indique que le rapport d'activité 2023/2024 de la société Elior concernant le marché restauration nous a été transmis. Seuls sont présentés dès à présent les chiffres des pourcentages d'achat Loi Egalim qui sont extrêmement satisfaisants. Ils font apparaître un pourcentage loi Egalim de 56% de produits bio et SIQO (le pourcentage imposé par la loi Egalim étant 50%).

Madame Cayrol, Monsieur Pascal ainsi que l'ensemble des élus demandent à ce que ces chiffres leur soient transmis. Réponse de Monsieur le Président : ces chiffres seront transmis dans le cadre de la présentation du Rapport d'Activité et seront également transmis et publiés sur « Ma Cantine ».

L'ordre du jour, relatif aux délibérations et questions diverses étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Le Secrétaire de Séance,  
**Dominique CAYROL**



Perpignan, le 11 DEC. 2024

Le Président,  
**Robert RAYNAUD**

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20250128-B\_01\_2025-DE  
Date de réception préfecture : 30/01/2025